

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Installation des dispositifs de signalisation lumineuse

Je soussigné, Léo SERRE, constructeur du véhicule ci-après

- ❖ Constructeur : Léo SERRE
- ❖ Type : ORIGINAL
- ❖ Catégorie internationale : 02
- ❖ Carrosserie : Plateau

Certifie que :

- Le véhicule est équipé à l'arrière droit à l'arrière gauche de bloc feux, comprenant feu de position, feu stop, feu de recul (à droite, non connecté à la prise), feu antibrouillard (à gauche), feu indicateur de direction, et catadioptre triangulaires rouges ;
- Les feux indicateurs de direction sont positionnés comme indiqués sur le plan joint ;
- Les blocs feux sont accompagnés des fiches de réception CE pour tous les organes ;
- Un feu d'éclairage de plaque d'immatriculation est positionné au centre de manière à éclairer cette dernière ;
- Le feu d'éclairage de plaque d'immatriculation est accompagné de sa fiche de conformité CE ;
- Des catadioptres ronds blanc sont positionnés à l'avant droit et gauche.

Les prescriptions l'arrêté du 16 juillet 1954 sont respectées.

Fait à Félines-Minervois, le 05/11/2024

Léo SERRE

